

SYPPAL

Syndicat des professionnels
des activités de loisirs



LES LOISIRS DE NATURE

DANS LE SECTEUR **TOURISME**

Propositions d'actions 2015-2020

Sommaire

<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>ELEMENTS DE CONTEXTE ET OPPORTUNITES</u>	<u>5</u>
<u>FORCES DU SECTEUR</u>	<u>8</u>
<u>FAIBLESSES DU SECTEUR.....</u>	<u>9</u>
<u>PROPOSITIONS ET PRIORITES D’ACTION</u>	<u>12</u>
<u>NOS ATTENTES A MOYEN TERME</u>	<u>13</u>
<u>LE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS SITES ET ITINERAIRES</u>	<u>15</u>
<u>PROPOSITIONS DE PLAN D’ACTIONS PAR FILIERE</u>	<u>18</u>
<u>ACTIVITE PARAPENTE.....</u>	<u>18</u>
<u>ACTIVITE ULM.....</u>	<u>18</u>
<u>ACTIVITE CANYON</u>	<u>19</u>
<u>ACTIVITE SPELEOLOGIE DANS LES TUNNELS DE LAVE.....</u>	<u>19</u>
<u>ACTIVITE SURF</u>	<u>19</u>
<u>ACTIVITE CROISIERE ET PROMENADE EN MER</u>	<u>20</u>
<u>ACTIVITE PLONGEE.....</u>	<u>20</u>
<u>ACTIVITE EAUX VIVES</u>	<u>20</u>
<u>RISQUE REQUIN.....</u>	<u>21</u>
<u>TOURISME ET HANDICAP</u>	<u>21</u>
<u>OBSERVATOIRE REGIONAL DU TOURISME</u>	<u>21</u>

INTRODUCTION

Un secteur dynamique en constante progression

- Un secteur au premier plan des ambitions touristiques de l'île
- Un levier de développement social et culturel à travers les sports de nature : éducation, acquisition de connaissances, inclusion sociale, emploi...
- Un outil de sensibilisation à la connaissance et la vulnérabilité de l'environnement insulaire réunionnais
- Une contribution attendue aux politiques de santé (recommandations du CESER)
- Un facteur d'aménagement du territoire

(sources : cabinet AMNYOS- Schéma régional des équipements sportifs 2014)

Une multiplication des sites et itinéraires équipés et aménagés :

(Sources Maison de la Montagne et de la Mer 2007 / Etude SRES AMNYOS 2014)

- Parapente : 10 sites en 1989 - 43 en 2007 -71 en 2014
- Canyon : 10 sites en 1989 – 125 en 2007 – 210 en 2014
- VTT : 50 km en 1989 – 1 500 km en 2007 et 210km en 2014
(fermeture progressive des 10 stations VTT par défaut d'entretien)
- Randonnée pédestre : 700 km en 1989 – 800 km en 2007
- Randonnée équestre : 40 km en 1989 – 1 000 km en 2007 et 110 en 2014
- Plongée : 7 sites en 1989 – 30 sites en 2007 – 160 en 2014
- Pêche au gros : 2 DCP en 1988 – 20 en 2007 –
La Réunion a été département pilote de ce type d'installation
(Dispositifs de Concentration Poisson)
- Accro branches : 1 en 2002 - 4 en 2014

Ces aménagements ont permis une explosion du mouvement marchand

- 7 entreprises en 1989
- 100 en 2007
- 396 en 2013

Par rapport au 1er janvier 2003 :

« On note la plus forte progression du parc d'entreprises dans les activités de location de véhicules de courtes durées (+102%), de l'organisation des voyages (+80%) et des activités sportives, récréatives et de loisirs (+96%) ».

(Sources : Contrat d'objectifs métiers du tourisme 2014)

Un quart de l'emploi touristique dans les loisirs

« Avec 20 % d'emplois touristiques supplémentaires dans les loisirs depuis 2006 ce secteur est l'un des rares à continuer son ascension ».

Les loisirs touristiques occupent 1 590 salariés début 2011 et représentent ainsi près d'un quart de l'emploi touristique. Ces emplois sont répartis entre l'offre de loisirs et les structures qui participent au développement du tourisme, comme les offices de tourisme. L'emploi touristique dans le secteur des loisirs a régulièrement augmenté et compte 270 emplois de plus que début 2006.

Un tiers des emplois du secteur des loisirs sont regroupés dans les activités sportives et de loisirs. Ils se répartissent entre les clubs et activités liés au sport et certaines activités récréatives, dont les agences de voyages... »

(Sources : CEROM INSEE 2012)

Des retombées économiques directes

- 63 millions d'euros (153^e budget moyens consacrés aux loisirs/touristes)
- 1345 effectifs salariés

(Sources : Contrat d'objectifs métiers du tourisme 2014)

'Un quart des dépenses effectuées sur le sol réunionnais par les touristes non résidents de La Réunion est consacré à l'hébergement et un cinquième à la restauration. Les autres **dépenses des touristes se portent pour 27 % sur les prestations de loisirs** et locations de véhicules' (économie de la Réunion N° 131)

Une effervescence de l'évènementiel qui assure une forte publicité pour La Réunion et des retombées économiques précieuses

Etapes de Coupe du monde (parapente, escalade, Trail..) Rando Gadiamb, La Mégavalanche, Réunion d'aventure, Le Raid Amazone, record du monde de pêche au gros, courses de montagne, record de dénivélé en descente de canyon, expéditions scientifiques et sportives, record du monde de slack-line et plusieurs exploits sportifs relayés sur youtube... assure une médiatisation régulière bénéfique à la destination

Pour exemple, le Grand Raid, enregistre à lui seul plus de 9 millions d'euros de retombées économiques, sans compter la valorisation médiatique associée à l'évènement.

ELEMENTS DE CONTEXTE ET OPPORTUNITES

Une ambition nationale au travers d'une politique en faveur des Sports de nature

Mené par le ministère de la santé de la jeunesse et des sports et affirmé au travers du Pôle Ressources National des Sport de Nature.

« Les sites et espaces naturels de la France représentent un patrimoine exceptionnel en termes de beauté et d'authenticité ainsi qu'un terrain de pratique incomparable pour les activités physiques et sportives de nature.

Ces activités deviennent un élément de plus en plus déterminant dans le choix des destinations touristiques par la clientèle. Elles contribuent également à l'attractivité des territoires, à la valorisation de leur image et à la dynamisation de leur offre.

Pour certains territoires dont l'espace rural occupe une majeure partie, les activités sportives pratiquées constituent à elles seules une destination touristique qui nécessitent une prise en considération transversale.

Par ailleurs, le sport et les grands évènements qu'il suscite, deviennent de plus en plus des éléments contribuant à valoriser l'image touristique des destinations. Ils contribuent en outre à l'amélioration du cadre de vie et favorisent la création d'une offre pérenne pour la pratique des populations locales.

La structuration de l'offre est très inégale selon les territoires et beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'amélioration de l'accueil des touristes " sportifs " ainsi que de leurs accompagnants, par des aménagements et des services de qualité, par l'adaptation du niveau technique des sites et des itinéraires aux capacités physiques des pratiquants, par des accès facilités, par l'adaptation de l'offre encadrée et le développement de l'emploi qualifié... » (Sources MJS)

Cette ambition nationale doit être aujourd'hui mise en œuvre à La Réunion.

La Réunion est un terrain idéal pour la pratique des loisirs de nature

Une nature et des sites d'exception, une expérience de niveau international, des atouts naturels exceptionnels de richesse et de majesté qui représente, de par sa diversité un ensemble de terrains idéal aux pratiquants de loisirs de nature.

La filière du tourisme et des loisirs sportifs de nature est aujourd'hui arrivée à maturité. Elle représente une opportunité pour susciter des formes d'attractivité territoriale nouvelles. Elle participe également au positionnement écotourisme et nature de la destination.

Elle permet de concrétiser la promesse d'un « voyage d'émotion » sur l'île intense.

Une attractivité touristique affirmée

Près d'un touriste sur deux a choisi La Réunion pour la nature et la montagne. La mer et la plage arrivent en seconde position

L'attrait majeur de La Réunion : la proximité mer/montagne

81% des touristes ont déclaré vouloir profiter de la mer et la montagne.

Sources : étude comportement des touristes extérieurs 2010- observatoire régional du tourisme

En cohérence avec le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR)

La stratégie de développement fixée dans le schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion (2004) est ambitieuse. Il s'agit de « *faire de La Réunion une référence nature et découverte sur un positionnement mer, montagne, écotourisme, c'est-à-dire un tourisme fait d'itinéraires, d'activités en particulier de pleine nature, de loisirs récréatifs et actifs ...* ».

Ambition confirmée par le Président de Région dès son arrivée en 2010 et déclinée dans les différents cadres d'intervention et de soutien aux entreprises du secteur du tourisme et des loisirs.

En cohérence avec la stratégie de développement pour la Réunion qui s'inscrit dans un objectif de développement durable confirmé par la création du Parc National.

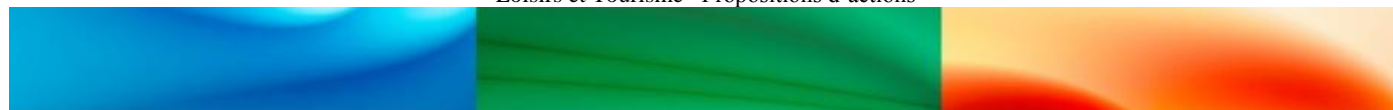
→ Facteur d'aménagement du territoire, les loisirs et sports de nature contribuent à l'émergence et/ou au renforcement d'une économie viable, créatrice d'emploi,

→ Facteur d'attractivité du territoire par une offre variée et de qualité : parapente à St Leu, surf sur la côte ouest, eaux vives dans l'est, canyon et course d'arêtes à Cilaos, randonnée à Mafate et dans les cirques, spéléologie tunnel de lave dans le sud...

→ Vecteur d'emploi local (parapentistes aux colimaçons, accompagnateurs en montagne sur toute l'île, canyonistes et grimpeurs à Cilaos, plongeurs sur la côte ouest, pilotes d'ULM..).

→ Vecteur d'éducation à l'environnement, d'éducation à la responsabilité individuelle et collective, de cohésion sociale et de santé, participant à la culture du risque,

→ Contribuent au positionnement « Ecotourisme et Nature » de La Réunion,



En cohérence avec les orientations stratégiques du Conseil départemental

En cette période de crise financière, les priorités de la mandature s'orientent en faveur du développement économique avec une volonté de la Présidente d'aller au-delà des missions d'insertion traditionnellement dévolues au Conseil départemental.

La création d'un service écotourisme, ayant pour mission de créer les conditions nécessaires au développement économique, en cohérence avec la charte du Parc National témoigne de cette volonté.

La création de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) permettra d'élaborer le plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) présenté comme un outil de gestion pour la filière des sports de nature.

En cohérence avec les orientations stratégiques de l'IRT

La stratégie présentée par l'IRT début 2012, fixe des objectifs qui permettent de passer d'un tourisme de masse à une masse de niche.

Les loisirs et sports de nature ont clairement été identifiés comme une niche prioritaire dans le Top Ten.

La modification des statuts présentée et validée par le Conseil d'Administration donne toute légitimité à l'IRT pour intervenir sur ce secteur.

*«... Elle a pour mission notamment : la mise en œuvre d'actions notamment dans les domaines des études, de la planification, de **l'aménagement et de l'équipement, notamment des sites et itinéraires de pleine nature**, de l'assistance technique à la commercialisation, de la structuration de filières, de la structuration de l'offre, ainsi que la formation professionnelle. Le comité régional assure le suivi des actions ainsi engagés ; »*

L'IRT confirme ainsi ses missions de CRT et de CDT (gestion d'espaces et sites, conventions et locations foncières, aménagements et travaux, entretiens) et la reprise effective des missions de la Maison de La Montagne réclamée par les professionnels du secteur.

La création du service Loisirs Sites et Itinéraires au cours de l'année 2011 véritable outil de coordination et de mise en œuvre confirme ces orientations.

En cohérence avec les évolutions des attentes des touristes,

« Le secteur connaissant le plus fort développement en terme de création d'emplois est celui des activités sportives, récréatives, de loisirs de pleine nature dont la reconnaissance de la contribution au développement du tourisme à La Réunion doit être valorisée... »

Sources : Contrat d'objectif métiers du tourisme 2014

FORCES DU SECTEUR

Au niveau des sites et itinéraires

- Un classement au patrimoine mondial de l'Unesco 'Pitons, cirques et remparts',
- Des sites et itinéraires de qualité dans des espaces exceptionnels,
- Des sites et itinéraires de renommée mondiale,
- Des sites et itinéraires en nombre suffisant (pour le moment),
- Un intérêt manifeste des médias (Echappée belle, Des racines et des ailes, magazine GEO, Voyage..) vecteur de promotion de la destination,

Au niveau des entreprises

- Une multitude de petites entreprises très réactives et capables de s'adapter rapidement,
- Des acteurs professionnels bien formés techniquement et compétents sur le respect des normes de sécurité,
- Un syndicat local des professionnels des activités de loisirs (SYPRAL) actif et présent auprès des collectivités et des institutions locales et nationales,
- Un secteur prioritaire dans la LODEOM,

Au niveau des institutions

- Des actions entreprises pour soutenir ce secteur :
 - ➔ Région → le tourisme un secteur prioritaire de la mandature 2010/2015
 - ➔ Département → mise en œuvre du PDIPR / création de la CDESI
 - ➔ IRT → modifications statutaires, création du service Loisirs Sites et Itinéraires,
- Un pôle ressource national des sports de nature, (PRSN)
- Un intérêt grandissant des EPCI qui intègrent le secteur des loisirs et sports de nature dans leur stratégie territoriale, (Schéma touristique de l'Est, TCO...),
- Un Parc National facteur d'attractivité (mais aussi de contraintes),
- Un label international délivré par l'UNESCO (à préserver),
- Une filière jugée prioritaire dans la stratégie touristique mise en œuvre par l'IRT.

FAIBLESSES DU SECTEUR

Au niveau des sites et itinéraires

- Depuis 2005, dans le cadre du transfert de compétence, l'absence de définition claire des compétences sur les loisirs de nature entre les collectivités a cassé la dynamique d'investissement et d'entretien des sites et itinéraires. Il en résulte donc une baisse évidente de la qualité et de la quantité des sites et itinéraires existants (fermeture de sentiers de randonnée et de rando équestre, fermeture des stations de VTT, défaut d'entretien, absence de services annexes...),
- Compte tenu de notre incapacité à entretenir des sites et itinéraires existants hors domaine départemento-domaniaux, hors PDIPR, il est aujourd'hui impossible de répondre qualitativement à l'augmentation des touristes internes et externes,
- Absence d'outil permettant l'opérationnalité et la maîtrise d'ouvrage pour ce secteur stratégique,
- Des espaces de pratique (canyons, aires d'envol/atterrissage, rivières, sentiers ..) malmenés par des conditions climatiques propres à une île tropicale, (cyclone, houle...),
- L'absence de structures portuaires sur certains territoires et la faiblesse de ceux existants (absence de dragage à la sortie des ports de St Leu et St Gilles, besoin d'anneaux..) peuvent devenir un handicap dans le développement des activités liées à la mer (plongée, pêche au gros, promenades en mer, catamaran...),
- Déséquilibre de l'offre de loisirs de nature sur l'ensemble de l'île malgré des territoires à fort potentiel,
- L'absence d'aménagement autour de sites exceptionnels comme le Volcan, ne permet pas de valoriser certaines filières (randonnée, ULM, VTT, parapente)
- L'absence de schéma directeur autour de ces activités peut créer des conflits d'usage,
- Insuffisance des aménagements de proximité et des services associés (absence de parking, de toilettes sèches dans des sites emblématiques hautement fréquentés, de transport en commun...),
- Des espaces protégés (42% des hauts de l'île, une réserve marine) par un cadre réglementaire strict sans contrepartie de moyens financiers (défaut d'entretien des bouées d'amarrage dans la réserve marine, ...)
- Des aménagements nécessaires et insuffisants pour se protéger du risque requin.




Au niveau des entreprises

- La multitude de petites entreprises ont des capitaux propres très faibles,
- Les acteurs sont peu formés aux techniques de marketing et de gestion d'entreprise,
- Le manque de rentabilité, (la contrepartie des métiers Passion ...)
- Des difficultés à accéder à la LODEOM et à l'emprunt,
- Le risque permanent du retrait des derniers assureurs,
- Une filière professionnelle en phase de structuration,
- Une concurrence du secteur associatif dans certaines activités,
- Des entreprises du secteur nautiques sinistrées ou fragilisées depuis 2011 du fait du risque requin,
- Une absence de données chiffrées démontrant l'importance de ce secteur en termes d'emplois et de retombées économiques,

Au niveau des institutions

- La perte de l'outil 'Maison de la Montagne et de la Mer' qui a accompagné le développement de ce secteur de 1990 à 2008,
- L'absence de convention de partenariat entre le Département propriétaire d'une grande partie du foncier stratégique dans ce secteur et la Région dans sa compétence tourisme et loisir,
- Nécessaire mutualisation des financements (département, région) en vue d'aménagement de qualité qui font la force de vente des sites touristiques,
- L'absence de plan d'actions déclinant le SDATR,
- La multitude de services déconcentrés concernés par ce champ d'activité (DDE – DEAL – DJSCS – DAF - PARC NATIONAL– REGION - IRT –DEPARTEMENT- ONF - EPCI- COMMUNES- ...), auxquels se rajoutent le monde privé (propriétaires ou prestataires).
- L'absence de coordination entre services de l'état, collectivités, privés, gestionnaires d'espaces est un véritable frein à l'opérationnalité de projets, (ex : 2 ans pour instruire la demande de travaux sur le chemin de sortie du canyon de Takamaka,),
- Une charte du Parc National dont la portée réglementaire inquiète les opérateurs touristiques et complexifie un peu plus les démarches administratives,
- L'absence de stratégie de développement et de gestion sur ce secteur,
- La faiblesse des crédits alloués (investissement, entretien et promotion),

- 
- Le cadre réglementaire national complexe et très contraignant, en constante évolution et parfois inadapté aux territoires d'Outre mer (règle des 40kms en ULM, limite d'altitude en escalade, loi montagne...)
 - L'amalgame fait entre secteur des Loisirs touristiques de nature (secteur marchand) et Sport de nature (secteur associatif), méconnaissance des atouts de ces filières et de leurs contraintes respectives,
 - La difficulté à rapprocher les fédérations délégataires et les acteurs professionnels du secteur marchand, (associations para-commerciales, concurrence déloyale, absence de concertation, intérêts divergents, manque de concertation),
 - La difficulté à trouver un cadre législatif commun entre code du sport, code du tourisme, code de l'urbanisme, code de l'environnement...
 - Le problème des responsabilités invoquées dans la mise en œuvre, particulièrement sur certaines activités identifiées 'à risque' (canyon, escalade, eau vive, parapente, surf..) et la méconnaissance des outils juridiques existants,
 - Une insuffisance de compétences et de cadres dans les collectivités territoriales,
 - Une offre locale de formation insuffisante,
 - L'absence d'observatoire précis sur ce secteur,

PROPOSITIONS ET PRIORITES D'ACTION

Notre souhait est qu'une plateforme, véritable Agence de Développement des activités de loisirs touristiques et de pleine nature, réunissant l'ensemble des intervenants, publics et privés, se mette en place et puisse devenir l'organe d'échanges et d'observation de ces filières, accompagner et encadrer les porteurs de projets, coordonner des différents acteurs, **assurer la maîtrise d'œuvre des espaces de pratique.**

La mutualisation des moyens, le partage du mode de financement, pourrait devenir un élément de réponse aux nombreuses et complexes problématiques rencontrées dans notre secteur d'activité.

La prise en compte de l'identité des territoires et l'engagement des élus sur la mise en œuvre de politiques touristiques durables sont au fondement de ce qui doit nécessairement devenir un projet partagé pour réussir.

Le 'Tous ensemble' prononcé dans de nombreux discours doit aujourd'hui se traduire dans les actes....

LES ATTENTES DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

- Organiser la Gouvernance : assurer une meilleure coordination des acteurs publics et privés dédiés au tourisme de nature, être capable d'assurer la maîtrise d'œuvre et le conventionnement des sites de pratique (Département, Région, ONF, privés, EPCI) en complément des actions menées par le Conseil départemental au travers du PDIPR. Disposer d'un outil de maîtrise d'ouvrage spécifique au secteur,
- Prendre en compte les activités de loisirs et sites de sports de nature en amont des projets structurants en adoptant le principe de « vigilance touristique »(ex : barrage EDF de takamaka, ligne à haute tension entre st Paul et st Louis, construction du stade en eaux vives, délaissés routier du chantier de la route des Tamarins,...),
- Adapter le cadre réglementaire national aux spécificités de notre territoire (règle des 40 kms et Masse des ULM, hors sentier pour les Accompagnateurs en montagne, création du métier de guide touristique et patrimonial, limite d'altitude en escalade...),
- Acquérir et préserver le foncier à vocation touristique et loisirs de nature (exemple : parapente à St Leu, sentiers VTT du Maidu, randonnée équestre hors domaine du département ...),



- Assurer la pérennité des sites et itinéraires existants ouverts aux professionnels et au grand public et les maintenir dans le domaine public en convention avec l'IRT (ou une structure équivalente à la Maison de la Montagne et de la Mer) garant de l'accès de ces sites pour tous,
- Continuer les investissements qualitatifs sur les sites et itinéraires existants terrestres et nautiques et les renforcer, en complément des actions menées par le département avec le PDIPR, (entretien réguliers des bouées d'amarrages, des filets de protection contre le risque requin, dragage des entrées de port....)
- Affirmer et renforcer les missions du service LSI de l'IRT en tant qu'outil permettant l'opérationnalité et la maîtrise d'ouvrage sur les sites identifiés à fort potentiel économique et d'attractivité touristique,
- Se doter d'un service juridique spécialisé sur le secteur des sports de nature,
- Participer activement à la gouvernance du Parc national et de la Réserve marine en créant des commissions thématiques dédiées aux loisirs et sports de nature, dans une démarche éco responsable réaliste,
- Accompagner techniquement et financièrement les EPCI et communes qui s'engagent sur des projets de territoire à vocation loisirs et sport de nature,
- Garantir et faciliter l'accès au dispositif de la LODEOM et la défiscalisation aux entreprises de loisirs en définissant le périmètre des activités touristiques,
- Augmenter les crédits de promotion des produits liés aux activités de loisirs,

NOS ATTENTES A MOYEN TERME

Mener une politique volontariste en matière de tourisme de nature avec une prise en compte des contraintes du secteur des loisirs et sport de nature.

- Réaliser un schéma régional des loisirs et sports de nature dans le secteur tourisme, afin de préparer l'avenir (sur fréquentation, conflit d'usage, impact environnemental...), fédérer l'ensemble des acteurs et donner pleine compétence à l'IRT ou créer un organisme entièrement dédié pour agir,
- Prospecter et investir sur de nouveaux sites et itinéraires pour préparer l'avenir, enrichir l'offre de produits sur des activités à fort potentiel (VTT, Spéléologie en tunnel de lave, via ferrata, Trail...),
- Acquérir et préserver un foncier touristique à vocation 'Espace de loisirs',
- Mettre à disposition des professionnels des outils leur permettant de structurer leur filière (code APE, Convention collective, outil d'observation de leur activité),

- Lancer un véritable chantier sur la problématique Assurance Responsabilité Civile Professionnelle à La Réunion, avec l'Etat, les compagnies d'assurance, les syndicats professionnels,
- Accompagner les entreprises dans le montage des dossiers afin de mobiliser les fonds européens disponibles,
- Encourager l'offre de nouveaux produits en mettant en place les conditions nécessaires à leur émergence (aspects réglementaires, coordination des acteurs, prospection de nouveaux sites...),
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives de nature à l'école.

LE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS SITES ET ITINERAIRES

A /Rappel de l'historique

Les sports de nature à La Réunion

Créée à la fin de l'année 1989 la Maison de la Montagne (MM) avait pour mission principale de gérer les gîtes publics de randonnée appartenant au département et géré, par convention avec l'ONF, par le syndicat d'initiative de la Réunion qui a été liquidé lors de la création du CTR.

La bonne gestion financière de ces gîtes de montagne nécessitait la gestion de la filière de la randonnée pédestre (élaboration, promotion et commercialisation des produits), l'ONF gardant la création et l'entretien des sentiers.

C'est ainsi que la MMM a eu des financements du Département, de l'Europe et de l'Etat pour développer les autres filières de loisirs nature (VTT, canyon, vol libre, eaux vives, escalade, cheval, etc..) depuis la mise en place des itinéraires et sites jusqu'à la promotion et la commercialisation des ces produits .

Pour ce faire la MMM a créé des groupes techniques, regroupant en plus de la DJSCS et le PGHM, les ligues et comités chargés de définir les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des itinéraires et des sites , les professionnels qui utilisaient aussi ces sites et itinéraires de manière plus commerciale, pour élaborer en commun la stratégie de développement de la filière et aussi se mettre d'accord sur les normes d'équipement lorsque des divergences apparaissaient .

Cf tableau d'évolution des aménagements de sports nature de 1989 à 2003 (archives MMM).

B/Diagnostic

- Avant l'année 2005, une volonté politique de développer ces activités avec 2 opérateurs : L'ONF et la Maison de la montagne et de la Mer sans se poser la question de savoir si c'était de la compétence sportive ou la compétence tourisme et loisirs. Le Département assumait ses 2 compétences.
- A partir de l'année 2005, année du transfert de la compétence tourisme à la Région, les deux collectivités n'ont pas réussi à s'entendre sur cette double compétence tourisme et sport.



C/Situation actuelle

Le Département s’est engagé en fonction de ses moyens :

- A mettre en œuvre les activités de randonnée pédestre, VTT et équestre (PDPIR) dans le domaine départemento-domaniale, dont il a la nue propriété et l’Etat l’usufruit.
- Pour cela le Département finance dans ce domaine son opérateur ONF sur ses fonds propres, la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) , les fonds européens et l’Etat pour les emplois aidés.
- A lancer l’étude du PPDIR sur le reste du territoire et de créer la commission et le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) .

A ce jour, le Département n’a plus de financement pour les activités hors PDPIR dans le domaine et sur toutes les activités hors domaine.

La Région dans le cadre de sa compétence tourisme, dans l’attente d’un accord entre les 2 collectivités, a financé la MMM et depuis 2009 l’IRT pour son intervention sur les activités autres que la randonnée pédestre, VTT et équestre compte tenu que le Département s’est engagé dans le processus de mise en place du PDIPR sur l’ensemble du territoire.

Aussi les itinéraires de randonnée pédestre, VTT et équestre hors domaine et les activités hors PDIPR ont été abandonnées (canyon, eaux vive, escalade...)

La remise en cause récurrente de cet accord repose le problème du devenir de la majorité des itinéraires et sites nécessaires au développement des loisirs touristiques.

D/ Préconisations

Hypothèse 1 :

Attendre que le Département mette en œuvre le PDESI sur l’ensemble du territoire pour coordonner les actions de chaque collectivité selon l’article L 311-3 du code du sport.

Cet objectif a été annoncé en juin 2013 lors d’une assemblée plénière du conseil général.

A ce jour la CDESI s’est constituée et le PDESI mettra quelques années à voir le jour.

Ce temps administratif ne répond pas aux situations d’urgence vécues par les professionnels du secteur qui voient leur activité déclinée quand elle ne disparaît pas complètement à l’image du surf.

Hypothèse 2 :

La Région a la volonté de développer le tourisme et les loisirs et aborde la problématique par la compétence tourisme en assurant les missions d'un CDT et d'un CRT (suite au transfert de compétences de la Région et du Département de la Réunion en 2005 et l'évolution statutaire de l'IRT réalisée en 2011).

Selon le code du tourisme le CDT « contribue à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal »

Le CRT « à la demande du conseil régional, élabore le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (des conventions sont possibles entre la région et les autres partenaires pour mettre en œuvre ce schéma).

A la demande du conseil régional il peut mettre en œuvre tout ou partie de la politique du tourisme de la région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, etc....

De plus l'article L343-9 du code du tourisme, renvoyant à l'article L130-5 du code de l'urbanisme donne autorité *aux collectivités territoriales et leurs groupements de passer des conventions pour l'exercice des sports de nature avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels*

2-1 : la région décide de mettre en œuvre directement ses missions et crée un service à cet effet ou les confie à un service existant,

2-2 : la région confie ces missions à l'IRT via le pôle Produits et Label et renforce le service LSI (conseil juridique et maîtrise d'ouvrage)

2-3 : la région passe des conventions avec le département, les EPCI et les communes pour mettre en œuvre la réalisation de ses missions et assure la coordination ou confie la coordination à l'IRT.

PROPOSITIONS DE PLAN D' ACTIONS PAR FILIERE

Activité Parapente

- Pérenniser les conventions des sites entre l'IRT et les propriétaires,
- Chercher de nouveaux sites de pratique et les conventionner avec l'IRT,
- Prospector pour la création d'une pente école publique équipée d'un atelier permettant de travailler la sortie du parachute de secours (ex : tyrolienne sur câble)
- Investir dans des stations météo pour encourager le vol rando, le CROSS, et permettre aux professionnels d'avoir de vrais outils d'aide à la décision,
- Vérifier l'impact sur l'activité parapente du projet de téléphérique de St Leu,
- Projet de ligne à haute tension entre St Paul et St Louis programmé pour fin 2015/2016 : Obtenir d'EDF des aménagements sécuritaires destinés au vol libre (atterrissage de secours, visibilité des installations...)

Site de St LEU

- Conventionner l'atterrissage de kélonia avec la Région et l'IRT, acquérir le foncier de la parcelle voisine et confier sa gestion à l'IRT,
- Améliorer les conditions de parking et de circulation sur cette zone, porte d'entrée touristique de St Leu (Kélonia, surf, escalade, randonnée, conservatoire botanique des Mascarins...)
- Obtenir d'EDF de meilleures conditions de sécurité autour de la nouvelle ligne à haute tension de l'Ouest (atterrissages de secours, balisage de la ligne...),
- Suivre le dossier de téléphérique à St Leu, vérifier que ce projet ne vient pas compromettre l'activité parapente dans cette zone stratégique,
- Obtenir l'autorisation d'atterrissage sur les plages de la commune de St Leu.

Les Makes : Remise en état du site de décollage des Makes 1500

L'entre Deux : Remise en état du site de décollage du Dimitile

Activité ULM

- Défendre le principe d'une dérogation à la règle nationale des vols commerciaux limités à 40 kms, qui pénalisent les professionnels du survol du volcan, principal attrait touristique,
- Adapter la réglementation nationale (survol et surcharge) pour sauvegarder cette filière,
- Rechercher du foncier disponible pour atterrir à Cilaos,
- Prolonger la piste d'atterrissage de Cap noir dans le fond de la rivière des galets (seul atterrissage de secours du survol de Mafate),
- Accompagner le projet d'une future base ULM au parc du colosse.

Activité Canyon

- Continuer les mesures actuelles de remboursement des ancrages et divers matériels d’équipement posés par les professionnels,
- Bassin la Paix : Adapter les équipements en vue de l’accueil d’un public divers,
- Baliser les échappatoires dans les canyons soumis aux fortes crues,
- Sécheresse dans fleur jaune : mesurer l’impact du captage de mini fleur jaune
- Mettre en œuvre les mesures préconisées du rapport DJSCS sur le Canyonisme,

Information, sécurité, outil d’aide à la décision, accès aux canyons

- Contribuer à la mise en œuvre de l’ensemble des préconisations issues du groupe de travail sécurité et canyonisme --> signalétique, information ...
- Investir dans des stations d’alerte crues sur les zones sensibles (Bras rouge, Trou blanc, Ste Suzanne, Takamaka..) cf procédé innovant HYDROREEX,
- Traduire le topo guide canyon en langues étrangères et le réactualiser,
- Œuvrer à la réouverture du canyon des Aigrettes (ravine St Gilles) aux professionnels,
- Conventionner avec l’ONF un droit d’accès à la barrière de Takamaka et Trou de Fer pour les professionnels,
- Installer et gérer des toilettes sèches aux abords des canyons fréquentés par les pique niqueurs ou soumis au risque de leptospirose (Fleur jaune, Langevin, Ste Suzanne..)

Activité Spéléologie dans les tunnels de lave

L’arrivée en 2011 de 10 professionnels supplémentaires (Accompagnateurs en montagne-BAPAAT option spéléologie) sans étude d’impact préalable (économiques et environnementaux) a propulsé l’activité Tunnel de lave qui devient un des produits de découverte les plus demandés. Ce succès grandissant aura dans un avenir proche un impact sur le milieu souterrain très sensible à la sur fréquentation.

Afin d’élargir l’offre de produit au delà du tunnel de 2004, il devient urgent de lancer un chantier de prospection pour faire émerger le potentiel de cette activité naissante (tunnels, grottes et cavernes).

Activité Surf

- Accompagner les professionnels dans leur reconversion (fond de formation, soutien à la diversification)
- Soutenir les actions mises en œuvre pour permettre la pratique du surf encadré,
- Mener une étude juridique des responsabilités engagées par les professionnels et les présidents de club face au risque requin,
- Encourager les aménagements qui permettent une meilleure occupation de la colonne d’eau (pose d’ancrage sous-marin destinés aux baptêmes de plongée aux abords des spots de surf),
- Reporter le plan de communication surf sur l’activité Paddle dans le lagon.

Activité croisière et promenade en mer

Considérée comme une filière prioritaire, la Région Réunion s'est engagée dans des cadres d'intervention permettant le soutien aux investissements réalisés par les entreprises du secteur.

Le problème réside dans le fait que les aménagements en mer n'ont pas suivi.

- Mettre en place des dispositifs d'amarrage dans la réserve marine adaptés à la taille des bateaux de + de 12 m, inexistantes à ce jour et les entretenir,
- Valoriser la charte d'observation des baleines et mener des opérations de contrôle
- Réaliser des opérations de dragage aux entrées des ports de St leu et St Gilles (problématiques communes à toutes les activités nautiques)

Activité Plongée

Faire reconnaître la Réunion comme une destination de qualité pour ses multiples atouts touristiques et la qualité des différentes prestations proposées par les professionnels. Saisir l'opportunité d'un contexte géo politique favorable.

- Entretien des dispositifs d'amarrages permettant le stationnement des palanquées,
- Ouvrir de nouveaux dispositifs d'amarrages aux abords des spots de surf afin de maintenir une présence et une activité humaine dans le domaine sous-marin, reconquérir la mer face au risque requin,
- Accentuer les opérations de promotion de la Plongée permettant la réassurance vis-à-vis du risque requin, (cible grand public, action de proximité)

Activité eaux vives

EDF prévoit pour 2020 un barrage à Takamaka 3 dont l'incidence peut réduire à néant l'activité rafting dans la rivière des marsouins si des aménagements ne sont pas intégrés au projet.

Il est encore temps de proposer à EDF un partenariat visant à augmenter le débit d'eau disponible en aval du barrage par la création d'un bassin de rétention.

L'augmentation du débit quotidien serait synonyme de :

- augmentation de la fréquentation des clubs canoë kayak
- organisation de compétitions régionales slalom et descente
- création d'un club FFCK en partie basse
- augmentation de la fréquentation de la pratique occasionnelle partie haute et basse (professionnelle)
- création de structures d'accueil d'hébergement (camping + gîte)
- développement d'activités annexes (VTT / Rando / cheval / paintball / Etc....)
- réappropriation de Saint Benoit dans sa qualification « Ville des Eaux Vives »
- création d'emplois

RISQUE REQUIN

Tenir compte du risque requin et agir à la hauteur des enjeux humains, environnementaux, économiques, touristiques, sportifs et sociétaux par la mise en œuvre de dispositifs de protection est une urgence.

Réaliser un documentaire sur les activités nautiques et les espaces de baignade non concernés par l'arrêté préfectoral : Plongée, Paddle, Pêche au gros, promenade en mer, voile, Kayak, ...

Extrait de l'étude AMNYOS – Schéma Régional des Equipements Sportif :

Remarques générales concernant les activités nautiques :

*« Une communication très importante a été faite autour de l'interdiction de baignade et d'une manière générale sur le risque encouru lors de l'accès à la mer. Cependant les activités ne sont pas toutes impactées de la même manière par les attaques de requin. La plongée ne l'est pas, le Palme Masque et Tuba est possible dans les lagons. La Voile et le Kayak ne sont pas concernés par l'interdiction. **Il serait souhaitable pour ces activités que la communication sur ce qu'il est possible de faire soit au moins aussi importante que celle faite aux interdictions.** »*

TOURISME ET HANDICAP

- Soutenir et accompagner les prestataires qui s'engagent dans le label tourisme et handicap,
- Soutenir l'opération annuelle Handicanyon Réunion, unique en France,
- Soutenir les projets portés par les professionnels pour une meilleure accessibilité de leur activité aux personnes porteuses de handicap ex : rampe d'accès aux bateaux de croisières, supports braille ...
- Réaliser des panneaux d'interprétation en braille pour l'Aquarium de la Réunion,

OBSERVATOIRE REGIONAL DU TOURISME

Réaliser une étude approfondie sur le secteur des loisirs et sports de nature dans le secteur tourisme visant à mieux connaître son potentiel de développement et les attentes des touristes extérieurs et locaux (activités les plus pratiquées, satisfaction clientèle, qualité des aménagements, % clientèles locales et extérieures...).

Note rédigée par Agnès Lavaud, chargée de mission du Syndicat des Professionnels des Activités de Loisirs de La Réunion.

LES PROFESSIONNELS MEMBRES DU SYPRAL

NOM DU PRESTATAIRE	E mail	Activités
B'LEU OCEAN	bleuocean2@wanadoo.fr	Plongée
Ô SEA BLEU	osea.bleu@wanadoo.fr	Plongée
EXCELSUS	contact@excelsus-plongee.com	Plongée
DODO PALME	contact@dodopalme.com	Plongée
MAEVASION	maevasion@wanadoo.fr	Pêche au gros
LE GRAND BLEU	info@grandbleu.re	Croisière
AQUARIUM REUNION	aquarium.reunion@wanadoo.fr	Observation marine
VISIOBUL REUNION	lpr97434@orange.fr	Observ sous marine
ADDICT PARAPENTE	info@addict-parapente.fr	Parapente
AMAZONE PARAPENTE	garrosemmanuelle@gmail.com	Parapente
AIR REUNION	airreunion@gmail.com	Parapente
AZURTECH	contact@azurtech.com	Parapente
BAJON HENRI	hhenry@hotmail.com	Parapente
BERNARD Franck	franckbernard974@wanadoo.fr	Parapente
BLACK AIR PARAPENTE	blackairparapente@gmail.com	Parapente
BLOTTIN NICOLAS	Nicolas.blottin@gamil.com	Parapente
DAVID JOEL	joel.michele@wanadoo.fr	Parapente
LAO PARAPENTE	lao@laoparapente.re	Parapente
PARAPENTE REUNION	info@parapente-reunion.fr	Parapente
PARAPENTE NATURE	sebcoupy@wanadoo.fr	Parapente
TAKAVOLER	lepage.armand@gmail.com	Parapente
TROPIC PARAPENTE	info@tropicparapente.com	Parapente
VILLARD Philippe	Phil.villars@ymail.com	Parapente

NOM DU PRESTATAIRE	E mail	Activités
CHRISTINE ANDRIEU	crisandrieu@yahoo.fr	Prise de vues
FÉLIX ULM RUN	felixulm@wanadoo.fr	ULM
PATRICK GIRAUDON	giraudon.patrick@orange.fr	ULM
ZEN ALTITUDE	johnny.vaulbert@wanadoo.fr	ULM
RIC À RIC	ricaric@canyonreunion.com	Canyon-Rando aqua-Spéléo
ENVERGURE	s.bedoire@gmail.com	Canyon-Rando aqua-Spéléo
ENGEL JULIEN	j.engel@sfr.fr	Canyon-Rando aqua-Spéléo
SALLES EMMANUEL	esalles46@aol.com	Canyon-escalade
AQUAVERTIGE	greg.sobczak@wanadoo.fr	Canyon-escalade
OASIS EAUX VIVES	rvpiaut@wanadoo.fr	Raft- Rando aquatique
RUN' AVENTURES	runaventures@live.fr	Raft/ Rando aqua/kayak
BASSIN BLEU COUNTRY CLUB	golf@bassinbleu.fr	Golf
RANDO REUNION PASSION	info@vttreunion.com	VTT
MICKAEL LEGRAS	nautikaventuresreunion.fr	Surf Paddle
BILLABONG SURF SCHOOL	billabong.surfschool@wanadoo.fr	Surf Paddle
GALAXEA	sophie.durville.galaxea@gmail.com	MUSEE
HOAREAU Axel	Axel.hoareau@sfr.fr	Consultant écotourisme



SYPRAL

Syndicat des professionnels  des activités de loisirs



63 Rue Marthe Bacquet Cambaie
97460 Saint Paul
Tel. : 06 92 82 63 48
sypral@orange.fr

